

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-02/11-01/15

Date : 22 février 2017

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le juge Piotr Hofmański, juge président
Mme la juge Kuniko Ozaki
Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng
M. le juge Howard Morrison
M. le juge Chang-ho Chung

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE**

***LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO et
CHARLES BLÉ GOUDÉ***

Confidentiel

Avec une annexe confidentielle

**Soumission d'un email au dossier de l'affaire par la Défense de Laurent Gbagbo
conformément à l'« Order on the filing of e-mails » rendu par la Chambre d'appel
le 21 février 2017 (ICC-02/11-01/15-816-Conf)**

Origine : Équipe de la Défense de Laurent Gbagbo

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur
M. James Stewart

Le conseil de la Défense de Laurent

Gbagbo

Me Emmanuel Altit
Me Agathe Bahi Baroan

Le conseil de la Défense de Charles Blé

Goudé

Me Geert-Jan Alexander Knoops
Me Claver N'Dry

Les représentants légaux des victimes

Mme Paolina Massidda

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman Von Hebel

La Section d'appui aux conseils

**L'Unité d'aide aux victimes et aux
témoins**

La Section de la détention

**La Section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

1. La présente écriture et son annexe sont déposées à titre confidentiel en vertu de la Norme 23bis(2) puisqu'elles font suite à une ordonnance rendue par la Chambre à titre confidentiel le 21 février 2017¹.

2. Conformément à l'ordonnance «on the filing of e-mails» de la Chambre d'appel du 21 février 2017², la Défense de Laurent Gbagbo dépose au dossier de l'affaire par la présente l'email du 25 novembre 2016 par lequel elle engageait des discussions *inter partes* avec l'Accusation aux fins d'obtenir la levée d'une expurgation portée par l'Accusation au point 24 de la demande de participation du témoin P-0350.



Emmanuel Altit

Conseil Principal de Laurent Gbagbo

Fait le 22 février 2017

À La Haye, Pays-Bas

¹ ICC-02/11-01/15-816-Conf.

² ICC-02/11-01/15-816-Conf.